

Le communiqué du Conseil des ministres du lundi 30 octobre 2017

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres lundi 30 octobre 2017 à 10 heures au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat réaffirme, à l'occasion de la célébration de la Toussaint, la solidarité de la Nation à la communauté chrétienne, et prie pour nos disparus, tout en saluant la qualité du dialogue et de la cohabitation de toutes les communautés religieuses du Sénégal.

Abordant les préparatifs de la 123^{ème} édition du Magal de Touba qui sera célébrée le 8 novembre 2017, le Président de la République invite le Gouvernement à prendre toutes les dispositions requises pour assurer le bon déroulement de cette manifestation religieuse d'une dimension internationale exceptionnelle, en veillant à la sécurité des personnes et des biens, notamment à la sécurité routière et à l'hygiène publique.

Ainsi, le Chef de l'Etat informe le Conseil qu'il se rendra dans les prochains jours à Touba, pour effectuer une visite de courtoisie au Khalife général des mourides et présenter ses vœux de bonheur et de succès à toute la communauté mouride.

Poursuivant sa communication autour du travail remarquable de l'ensemble des volontaires nationaux et internationaux, du rôle primordial des personnes âgées dans la consolidation de la nation et du développement du Sénégal, le Président de la République demande au Gouvernement de faire du volontariat un levier majeur de mobilisation citoyenne de toutes les forces vives de la nation, dans un esprit constructif de solidarité intergénérationnelle. Il convient à cet effet, d'œuvrer davantage à l'amélioration continue des conditions de vie des personnes âgées, en leur accordant une attention spéciale dans tous les services publics, en veillant à la reconnaissance de leur mérite, à travers notamment leur décoration régulière dans les ordres nationaux.

Ainsi, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement :

- à optimiser le potentiel d'entraînement du volontariat dans l'atteinte des objectifs en matière d'emploi et d'insertion socio-économique des jeunes générations ;
- à renforcer le cadre institutionnel de pilotage et de coordination de la coopération technique ;

- à élaborer une stratégie nationale de coopération technique, afin d’asseoir une meilleure supervision et une synergie plus soutenue des programmes et interventions ;
- à diligenter l’adoption d’un projet de loi sur le volontariat et la publication d’un rapport annuel sur le volontariat au Sénégal.

Appréciant le travail précieux des auxiliaires de l’administration et le renforcement de leur rôle essentiel dans la vie nationale, le Chef de l’Etat demande au Gouvernement de veiller à l’élaboration d’un statut général des administrateurs de proximité, avec tous les avantages et privilèges y afférents, ainsi qu’à la mise en place d’un conseil national à eux dédié. Dès lors, le Président de la République demande au Gouvernement d’actualiser la liste officielle des chefs de villages et délégués de quartiers, de procéder à la régularisation de la situation administrative de ceux parmi eux qui ne disposent pas d’actes de désignation formels, de veiller également au paiement intégral des allocations mensuelles des délégués de quartiers et d’engager une réflexion pour déterminer une allocation de représentativité régulière au bénéfice des chefs de villages.

Rappelant par ailleurs la place primordiale du tourisme dans l’économie nationale, le Président de la République demande au Gouvernement de poursuivre sans relâche l’exécution des mesures hardies de soutien aux acteurs et structures du secteur et de promotion de la destination Sénégal. Ainsi, le Chef de l’Etat indique au Gouvernement l’impératif de hâter la réhabilitation des zones touristiques du Saly Portudal et du Cap Skirring, ainsi que l’aménagement des nouveaux sites de Joal Finio, Pointe Sarène, îles du Saloum. Dans cette perspective, le Président de la République demande au Gouvernement d’orienter son action sur le développement de l’écotourisme, notamment dans le Sénégal Oriental, au niveau de la Vallée du Fleuve Sénégal et en Casamance, et de promouvoir l’ouverture de nouveaux réceptifs hôteliers d’envergure dans les régions dépourvues d’infrastructures touristiques comme Diourbel, Tambacounda, Kolda, Kédougou, Kaffrine, et dans les régions de Dakar et Thiès pour accompagner la mise en service du nouvel aéroport AIBD.

Le Président de la République a terminé sa communication sur son agenda diplomatique, en informant le Conseil de la visite d’Etat qu’il a effectuée en Afrique du Sud, du 23 au 25 octobre, à l’invitation du Président Jacob ZUMA qui lui a réservé un accueil chaleureux et une hospitalité généreuse durant tout son séjour.

Le Premier Ministre, a axé sa communication sur les conclusions du séminaire intergouvernemental franco-sénégalais et les mesures prises pour un bon déroulement de la campagne de commercialisation de l’arachide, avant de rendre compte du suivi et de la coordination de l’activité gouvernementale.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement rural a rendu compte du déroulement de la campagne agricole et des préparatifs de la campagne de commercialisation de l'arachide 2017-2018.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et réformes.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Madame Fatoumata Binetou Rassoul CORREA, Conseiller des Affaires étrangères principal, Ambassadeur du Sénégal au Brésil, est nommée, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Nicolàs MADURO, Président de la République du Venezuela, avec résidence à Brasilia ;
- Monsieur Momar DIOP, Ambassadeur du Sénégal aux Pays - Bas, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Madame Kersti KALJULAIID, Présidente de la République d'Estonie, avec résidence à la Haye ;
- Monsieur Oumar DIALLO, Inspecteur général d'Etat, est nommé Directeur général des Douanes, en remplacement de Monsieur Pape Ousmane GUEYE, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Isma SECK, Commissaire de police divisionnaire de Classe exceptionnelle, précédemment Adjoint au Directeur de l'Inspection des Services de Sécurité, est nommé Directeur de l'Inspection des Services de Sécurité, en remplacement du Commissaire de police divisionnaire de classe exceptionnelle Cheikh Mohamed Fadel DIOP, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Doudou NDIAYE, Commissaire de police divisionnaire de Classe exceptionnelle, précédemment Conseiller technique à la Direction générale de la Police nationale, est nommé Directeur des personnels, en remplacement du Commissaire de police divisionnaire de classe exceptionnelle Bernard Seck DIOM, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le Secrétaire général du Gouvernement, Porte-parole